

# **Communiqué du collectif « Grands prédateurs »**

## **Quand l'indécence côtoie la crainte des éleveurs et les efforts des associations**

Au lendemain du procès de la destruction d'un Lynx aux Molunes où le climat délétère entretenu depuis plusieurs années par les instances cynégétiques départementales sur le sujet des prédateurs est de nature à avoir provoqué ce passage à l'acte, les chasseurs attirent une fois de plus l'attention.

Nous sommes effarés de lire, à côté d'un article exposant les craintes légitimes d'un éleveur jurassien suite à des dégâts commis sur son troupeau (Le Progrès du 10 juillet 2011), les propos du président de la FDC du Jura, mêlant indécence, démagogie et contrevérités !

Alors que les associations de protection de la nature œuvrent depuis des années pour accompagner le retour naturel des grands prédateurs dans le Massif jurassien (communications diverses sur le rôle essentiel de ces espèces dans les écosystèmes, conférences, expositions, soutien technique aux éleveurs, mise en place de chiens de protection, collaborations avec les services de l'Etat...), les chasseurs continuent paisiblement à « égrainer » (!) leur litanie d'arguments simplistes et d'informations erronées.

Le collectif « Grands prédateurs » rappelle qu'il soutient les éleveurs et souligne l'importance de leur activité dans la conservation de la biodiversité et de la gestion des milieux. Nous sommes à leurs côtés pour répondre à leurs demandes et travailler ensemble à une forme de cohabitation durable avec la faune sauvage. Rappelons que depuis les premières attaques de loup dans le Haut Doubs il y a trois semaines, le Pôle Grands Prédateurs Jura a placé deux chiens de protection chez des éleveurs en ayant fait la demande.

Contrairement à ce qui est avancé, et dont l'aspect récupération transparaît bien en cette période d'agitation compréhensible dans le milieu agricole, les chasseurs ne sont pas des alliés pour les agriculteurs. Les dégâts commis par des espèces maintenues artificiellement en surdensité (notamment les sangliers nourris à l'année) sont très lourds à supporter, comme l'a souligné un représentant du monde agricole lors de la réunion publique consacrée au loup samedi 9 juillet à Arc sous Montenot, sans parler des filets arrachés lors de chasses laissant sortir les moutons.

D'autre part, un prédateur n'a jamais fait disparaître ses proies ! Comment ces espèces auraient survécues jusqu'à aujourd'hui si cela se produisait ??? De nombreuses études à travers le monde montrent clairement le rôle bénéfique des prédateurs sur les populations proies.

Par contre, mais il serait trop long d'énumérer la liste ici, la chasse à outrance a eu raison d'une kyrielle d'espèces, dont certaines ont pu heureusement être sauvées de justesse de l'extinction : pigeon migrateur et bison d'Amérique (Etats-Unis), bison d'Europe, grands prédateurs, bouquetin, castor, loutre, grand pingouin (Europe)... et à contrario, l'introduction d'espèces « exotiques » (mouflon, daim, diverses espèces de faisans asiatiques...) uniquement pour servir de cibles aux chasseurs s'accompagne de la destruction des prédateurs autochtones bénéfiques aux cultures. Cette forme de « gestion de la faune » est une hérésie d'un point de vue biologique.

Enfin pour revenir sur le cas du mouflon cité par le président de la FDC 39, « qui a quasiment disparu de certains départements » à cause du loup, il est nécessaire d'apporter quelques précisions. L'espèce a été introduite dans différentes régions de France uniquement pour être chassée après la seconde guerre mondiale. Si elle s'est relativement bien acclimatée, elle a en revanche toujours connu des problèmes dans les zones avec un fort enneigement. Et pour cause : elle n'est pas adaptée à se déplacer dans la neige haute. Le retour du loup, prédateur opportuniste, dans les Alpes a donc tout naturellement eu un impact plus important sur la population de mouflons. Fort logiquement, des animaux qui ne sont pas adaptés aux conditions du milieu dans lequel on les a introduits sont des proies faciles et toutes désignées pour les prédateurs !

Pour terminer, signalons que face à l'incapacité des fédérations à gérer le sanglier suite à son explosion démographique due à l'agrainage, l'Etat est intervenu fin 2009 en mettant en place un plan de maîtrise du sanglier en vertu duquel des agents de l'Etat (DDT) doivent passer le permis de chasser et procéder à des opérations de régulation, y compris dans le Jura : tous les doutes sont donc permis quand la FDC 39 revendique la compétence sur telle ou telle espèce...

Le collectif « Grands prédateurs » sera toujours aux côtés des éleveurs dont le métier a une incidence favorable sur la biodiversité et l'entretien des milieux contrairement à une activité de loisir toujours plus décriée cherchant une hypothétique légitimité à travers des artifices qui ne tiennent plus.

Et il n'est pas inutile de préciser que les ongulés sauvages n'appartiennent à personne, ils sont considérés "bien sans maître" (Res Nullius) dans le code civil)

Le collectif « grands prédateurs »